

République Française

Département DORDOGNE

**Commune de Saint-Léon-sur-Vézère**

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 07 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un et le 7 octobre à vingt heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick DALBAVIE, Maire de Saint-Léon-sur-Vézère, en session ordinaire.

Les convocations et l'ordre du jour ont été envoyés par écrit aux conseillers municipaux le 30 septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur la porte de la mairie le 30 septembre 2021.

**Présents** : M. Yannick DALBAVIE, M. David LESPINASSE, M. Serge SEPART, Mme Anita JARDEL, Mme Virginie FAGETTE, M. Philippe LAUGENIE, M. Michel LESPINASSE, M. Gé KUSTERS,

**Absents** : Mme Estelle PHELIP, donne procuration à Mme Nicole DEGRAVE, M. Philippe JARDEL, donne procuration à M. Philippe LAUGENIE

M. Gé KUSTERS a été nommé secrétaire de séance.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter un sujet à l'ordre du jour :

- Délibération pour la participation à la destruction des nids de frelons asiatiques

---

**Première délibération de la séance :**

**Délibération D2021-0039**

**PARTICIPATION À LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES**

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part au vote	Vote
11	09	11	Pour 11 Contre 0 Abstention 0

M. Le Maire sollicite le Conseil Municipal, suite à la demande de la Communautés de Communes de la Vallée de l'Homme, pour définir la participation de la commune à la destruction des nids de frelons asiatiques.

Actuellement, trois administrés se proposent de détruire les nids à la seule condition que le propriétaire du terrain fournisse les bombes insecticides. Cette solution est très avantageuse et nécessite d'être maintenue.

Après en voir délibéré, le conseil municipal approuve la participation à hauteur de 50% pour la destruction des nids de frelons asiatiques par des professionnels.

---

## Deuxième délibération de la séance :

### Délibération D2021-0040

#### PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2020

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part au vote	Vote
11	09	11	Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2020, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP des DEUX RIVIERES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport d'activité pour l'année 2020.

---

## Troisième délibération de la séance :

### Délibération D2021-041

#### MODIFICATION DU PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part au vote	Vote
11	09	11	Pour 0 Contre 11 Abstention 0

Le Maire fait part au conseil municipal des modifications apportées au règlement du P.P.R.I suite à la prescription par arrêtés préfectoraux en date du 23 mars 2016 de la révision du PPR inondation de la Vallée de la Vézère sur les communes riveraines de ce cours d'eau, de La Feuillade en amont à Le Bugue en aval.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désapprouver les modifications présentées.

---

## Travaux logement Les Granges

M. Le Maire expose la proposition de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne pour le réaménagement du logement des Granges. Cette proposition doit servir de support pour élaborer le montage financier et de définir les subventions. Un appel d'offre va être prochainement lancé pour choisir un architecte pour réaliser le projet.

## Bilan de la saison touristique

Le Camping et l'Aire de Camping-car ont été très fréquentés encore cette saison. Globalement les touristes sont satisfaits de leur séjour. Il a été décidé de réserver les sanitaires exclusivement aux usagers du camping, les jetons seront supprimés au profit d'un forfait qui sera ajouter au prix de la nuitée. Quelques aménagements sont à prévoir sur les emplacements.

## Reconnaissance de la maladie professionnelle d'un agent

Le compte-rendu de l'expertise médicale a prolongé l'arrêt en maladie professionnelle à compter du 16 juin 2021. Un reclassement est à prévoir.

### **Recrutement d'un agent technique en CDD**

Il apparait nécessaire de renforcer le service espace vert par l'embauche d'un agent en CDD pour 6 mois à temps plein pour bénéficier d'une plus grande stabilité d'intervention sur toute la semaine.

### **Modification du lieu de célébration des mariages**

Avec l'installation de l'Agence Postale dans la Mairie, l'espace s'est réduit pour l'accueil des cérémonies. Il est proposé de rattacher la salle de réunion et la salle des fêtes comme annexes de la Mairie pour y célébrer les mariages et baptêmes civils dans de meilleures conditions. Une demande motivée va être adressée au Procureur de la République qui donnera son avis sous deux mois.

### **Évacuation des sapins sur la Côte de Jor**

Suite à une visite sur le terrain, les sapins apparaissent comme nuisibles pour le sol à cause de leur acidité. De plus, certains tombent malades et risquent de contaminer d'autres essences. Une entreprise avait proposé de les évacuer gratuitement sous condition de garder les billes de bois. Elle va être recontactée et des devis vont être demandés.

---

### **Informations et questions diverses**

M. Le Maire fait part de la dernière réunion du SIVOM. La commune de Peyzac ayant émis le souhait de se retirer.

Une révision du règlement du PLUi est en cours. Il s'agit de clarifier certains termes et paragraphes pour une plus grande compréhension. Les élus sont invités par la Communautés de Communes à une réunion fin octobre pour faire le point.

Les travaux de sécurisation du pont vont être lancés prochainement. Un fil en inox va venir sécuriser les croisillons pour empêcher de grimper sur les barrières latérales. Un échantillon a déjà été positionner pour donner un aperçu. L'installation et le nettoyage nécessiteront la fermeture du pont pour quelques jours.

Un agent administratif en disponibilité pour convenance personnelle a déposé sa démission.

L'état des lieux du « parking des vaches » montre l'urgence d'un réaménagement. Des devis vont être demandé pour l'empierrement et le drainage de l'eau.

Le projet d'aménagement du terrain sous le pont en conservant l'escalier au milieu a été retenu. Les travaux devraient être réalisés en interne pour créer un espace de pique-nique.

La chaudière devient obsolète, il faut envisager son remplacement. Un projet de chaudière à granulés pour chauffer l'école, le bâtiment de la mairie, le point info et la bibliothèque est à l'étude pour une réalisation en 2023.

La visite de la commission des Villages Fleuris du 10 septembre dernier a conforté les choix de végétalisation, avec à la clé des conseils d'aménagement bienveillant pour tenter la deuxième fleur.

Un agent technique a validé avec succès son CACES nacelle.

**Fin de séance 23h55**